



Remboursement des charges de copropriété d'une asl

Par **Levicomte**, le **21/10/2010** à **14:09**

Bonjour,

Je vends ma maison qui se trouvait dans un lotissement. Je quitte donc l'Association Syndicale Libre qui s'occupait de la copropriété.

J'aimerais récupérer la partie de l'argent que j'ai versé à l'ASL, qui a été provisionné au fil des ans, qui n'a pas été utilisé et dont la dépense n'a pas été votée à la dernière AG.

Quelqu'un peut-il m'indiquer l'article de loi que je pourrais faire valoir pour appuyer ma démarche ?

Merci d'avance.

Levicomte